



INTERVIEW MINUTE

AUTEURS DE MUSIQUE,
DÉSASTRE ANNONCÉ

Exclus des dispositifs d'intermittence ou de chômage technique, les auteurs-compositeurs vivent une situation catastrophique. Que Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), espère voir jugulée par les pouvoirs publics.

À combien évaluez-vous l'impact de la crise sanitaire sur le secteur de la musique ?

La filière musicale génère aujourd'hui 8,5 milliards d'euros de revenus, on évalue les pertes à environ 10%, soit un peu plus de 800 millions d'euros. Une estimation qui s'approche des chiffres communiqués par le Syndicat national du spectacle musical et de variété (590 millions d'euros et 37900 professionnels à l'arrêt). Sur l'enveloppe globale débloquée par le ministère de l'Économie – 22 millions pour la culture –, 11,5 millions sont consacrés au seul secteur de la musique. Chaque entreprise touchera un pécule plafonné à 11 500 euros.

Quelle est la situation pour les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ?

Elle est dramatique. Nos 4 000 éditeurs, en majorité des très petites entreprises (TPE), se trouvent en grand danger. Pour nos 55 000 auteurs, la situation est encore pire : avec l'annulation des séances d'enregistrement et des primes de commande, ils ne peuvent plus créer. Or, en l'absence de travail aujourd'hui, leurs revenus futurs se trouvent condamnés. Les auteurs non interprètes sont les premiers à créer, mais les derniers à être payés. En général, à l'issue de l'exploitation et de la diffusion de leurs œuvres. Pour eux, les prochains trimestres s'annoncent désastreux. D'autant que la loi les exclut du dispositif de chômage partiel.

Pourquoi les revenus liés aux droits d'auteur s'écroulent-ils ?

Avec cette crise, les deux premières sources de droits d'auteur n'existent plus : concerts annulés ou reportés, et surtout lieux de diffusion fermés (commerces, clubs, bars et restaurants, qui représentent la plus grosse manne de droits d'auteur, deux fois plus que les concerts). Et les médias ont massivement réduit la voilure. Il ne reste que les plateformes de streaming pour engranger quelques subsides. Nous demandons donc à l'État qu'il donne accès au chômage technique aux auteurs. Et que les éditeurs bénéficient du crédit d'impôts. *Propos recueillis par Jean-Baptiste Roch*